

May 16, 2017

PSAC Legal Counsel Contacts Treasury Board/CBSA Concerning Part-Timer Initiative

Union asserts violation of law by CBSA for making unilateral changes without negotiation and Union consent.

In negotiations our CIU/PSAC Bargaining Team for the FB group has made proposals to Treasury Board and CBSA concerning shift work, scheduling and part-time work.

The law says that all matters subject to negotiation are frozen until such time as the parties reach a new agreement, are in a legal strike position or until an arbitration award is issued. This means that our current terms and conditions are frozen. The same rules also apply with respect to changes that could have a direct impact on matters under negotiation or potentially subject to negotiation.

Recently the CBSA has announced a planned change to its part-time policy. CIU has made clear that it is opposed to such changes, and PSAC at the bargaining table has indicated that our position is to improve job and income security for PSAC/CIU members at CBSA. An increase in part-time employment runs contrary to this objective.

Despite this, CBSA has indicated that it intends to proceed with the implementation of its plan and increase part-time employment at CBSA.

CBSA management cannot do whatever it wants. We will uphold our rights.

PSAC legal counsel has contacted Treasury Board to request that the CBSA and TB cease and desist from implementing these changes. Should the employer proceed, our intent is to file an Unfair Labour Practice complaint with the Public Service Labour Relations and Employment Board.

We will be sure to update as things progress. Please contact your CIU Branch President with any questions.

**CIU/PSAC Members at CBSA
UNITED IN DEFENCE OF OUR RIGHTS**



Customs and Immigration Union
Syndicat des Douanes et de l'Immigration



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

Notre conseillère juridique contacte le Conseil du Trésor/ASFC

Des changements sans négociation et sans le consentement du syndicat : l'ASFC a violé la loi

Dans le cadre des négociations, notre équipe de l'AFPC-SDI pour le groupe FB a fait des propositions au Conseil du Trésor (CT) et à l'ASFC portant sur le travail par quarts, les horaires de travail et le travail à temps partiel.

La loi précise que toutes les questions négociables sont mises en suspens jusqu'à ce que les parties aient conclu une nouvelle entente, que les syndiqués aient le droit de déclencher une grève ou qu'une sentence arbitrale ait été rendue. Cela signifie donc que les conditions d'emploi actuelles de nos membres à l'ASFC sont en suspens. Les mêmes règles s'appliquent pour tout changement qui pourrait avoir des conséquences directes sur des questions qui font – ou qui pourraient faire – l'objet de négociations.

Récemment, l'ASFC a annoncé qu'elle compte modifier sa politique sur le travail à temps partiel. Le SDI a clairement indiqué qu'il est contre un tel changement. L'AFPC, à la table de négociation, a été formelle : nous voulons améliorer la sécurité d'emploi et du revenu des membres de l'AFPC-SDI à l'ASFC. En augmentant les emplois à temps partiel, on fait exactement l'inverse.

L'ASFC est malgré tout déterminée à aller de l'avant et à accroître le nombre d'emplois à temps partiel.

L'ASFC ne peut pas faire tout ce qu'elle veut. Nous défendons nos droits.

La conseillère juridique de l'AFPC a communiqué avec le Conseil du Trésor pour lui demander ainsi qu'à l'ASFC de renoncer à mettre en œuvre ces changements. Si l'employeur décide tout de même de mettre son projet à exécution, nous comptons déposer, auprès de la Commission des relations de travail et de l'emploi dans la fonction publique, une plainte pour pratique déloyale.

Nous vous tiendrons au courant des progrès réalisés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente ou président de succursale du SDI.



Customs and Immigration Union
Syndicat des Douanes et de l'Immigration



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada